

# Stop à la remise en cause des libertés publiques !

Montreuil, le 19 avril 2024

La FNEC FP-FO dénonce la dérive liberticide en cours qui vise à faire taire, à stigmatiser, à criminaliser toutes les voix qui s'élèvent pour exiger un cessez-le-feu à Gaza, la fin des massacres et des bombardements de populations civiles, l'arrêt du génocide du peuple palestinien, la cessation des livraisons d'armes par la France à Israël.

Ce sont d'abord les libertés universitaires qui sont remises en cause. Le Président de l'Université Savoie Mont-Blanc a coupé l'accès aux listes électroniques de diffusion syndicales à la suite d'un message d'une organisation syndicale sur la situation à Gaza et la politique de l'État d'Israël ; à Lyon 2, diverses pressions du président de Région et de députés Renaissance ont entraîné l'interdiction d'une conférence ; à Sciences Po Paris, des affabulations diverses venant du plus haut niveau de l'État visent une conférence sur la Palestine et salissent l'image de l'établissement !

Un cran vient d'être franchi avec la condamnation de Jean-Paul Delescaut, secrétaire général de l'UD CGT du Nord, à un an de prison avec sursis pour « apologie du terrorisme ». Son tort ? Avoir appelé à une manifestation pour la paix en Palestine ! La FNEC FP-FO exige la relaxe immédiate pour Jean-Paul Delescaut !

Au même moment, plusieurs réunions publiques sont interdites. Ce 17 avril, le Préfet du nord décide d'interdire une conférence sur « l'actualité en Palestine » en présence de Jean-Luc Mélenchon et Rima Hassan dans une salle privée. Cette réunion, qui devait se tenir dans les locaux de l'université de Lille, avait déjà été annulée la veille par le président de cette université.

En utilisant à vingt-trois reprises l'article 49-3, notamment pour faire passer sa contre-réforme des retraites, le gouvernement Macron avait déjà exprimé le peu de cas qu'il faisait du débat démocratique.

Aujourd'hui, en accentuant la répression, en remettant en cause les libertés démocratiques, il dérive dangereusement, au moment où il amplifie ses attaques contre les garanties collectives et les statuts, contre les services publics (projet de loi Guerini pour détruire le statut de fonctionnaire, réforme du « choc des savoirs », remise en cause des allocations chômage...)

Cette politique autoritaire est directement tournée contre l'expression des revendications : c'est ainsi qu'au début du mois d'avril, le secrétaire général de la CGT de Seine-Saint-Denis, Kamel Brahmi, a été placé en garde à vue alors qu'il manifestait au côté des personnels de l'Éducation nationale, des parents d'élèves et des élus pour réclamer un plan d'urgence dans les établissements scolaires du département.

La FNEC FP-FO rappelle les termes du préambule aux statuts de Force Ouvrière : *« le syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'État parce qu'il ne pourrait exister en dehors d'un régime démocratique. »* En ce sens, la FNEC FP-FO réaffirme son exigence du respect intégral des libertés publiques, du droit de manifester et du droit de se réunir, indissociables du droit de revendiquer.

Elle rappelle les termes de la résolution du dernier Comité Confédéral National du 29 mars : *« FO appelle à un cessez le feu immédiat et permanent notamment à Gaza et en Ukraine comme partout dans le monde ».*

La FNEC FP-FO engage également ses syndicats à participer à toutes les mobilisations pour le cessez-le-feu à Gaza et à faire remonter à la fédération leur action en ce sens.